

## **11 septembre 1944 : rapport du Recteur Mercier au sujet de la session 1944 du baccalauréat en Normandie**

Le 11 septembre 1944, trois jours avant d'être relevé de ses fonctions de Recteur en raison de ses choix politiques durant l'Occupation, Jean Mercier adresse au cabinet de René Capitant, Ministre de l'Education Nationale, ainsi qu'au directeur de l'Enseignement Supérieur, un rapport concernant la session 1944 du baccalauréat dans l'Académie de Caen.

Ce document extrait d'une liasse constituée de rapports, de pièces de correspondance administrative ainsi que d'échanges avec des établissements et des parents d'élèves, présente de multiples intérêts.

En premier lieu, il évoque les précautions prises avant le Débarquement dans une Académie exposée à l'éventualité d'une opération militaire d'ampleur sur ses côtes et témoigne plus généralement d'une vie quotidienne qui se poursuit en dépit de la guerre et de l'Occupation allemande.

Les passages relatifs aux bombardements et aux combats rappellent les pertes humaines, l'exode et les destructions subies, particulièrement en matière de lieux et d'équipements éducatifs et culturels. L'évocation en classe de copies du baccalauréat brûlées avant leur correction ne laissera sans doute pas insensibles nos élèves, quel que soit leur rapport à l'école ou leurs résultats.

Pour ce qui est de l'immédiat après-guerre, sont exposées les difficultés matérielles et de circulation que connaît alors la Normandie mais aussi l'état de dénuement voire la fragilité psychologique de certains élèves, dans un tableau assez contrasté d'une Académie comprenant alors les cinq départements normands ainsi que la Sarthe (jusqu'au début des années 1960).

Au-delà de son intérêt historique lié au Débarquement et à la Bataille de Normandie, ce document comprend également des éléments utiles pour qui voudrait prolonger la discussion sur ce qu'est un examen national ou sur le rôle des différents acteurs de la communauté éducative.

Enfin, en écho avec les difficultés posées par l'organisation du baccalauréat en 1968 ou, plus proche de nous, durant les années de la crise Covid, les « mesures exceptionnelles » envisagées par le Recteur posent des questions très actuelles qui ont trait à l'équité, au mérite ainsi qu'à la reconnaissance de l'engagement.

1 ex. Cabinet Ministre,  
1 Directeur Ans. Supérieur

Académie de Caen

Caen, 11 septembre 1944

OBJET: Baccalaureat

Le Recteur de l'Académie de Caen  
à monsieur le ministre de l'Éducation  
Nationale

*Minute*

Le Baccalaureat qui ne devait comporter qu'un écrit, s'est déroulé normalement pendant la semaine qui a précédé le départ, sauf à Rouen, par suite des bombardements intensifs dont cette ville était à ce moment-là l'objet.

En raison des difficultés des communications et leurs incertitudes d'alors, des instructions avaient été données pour que les copies soient "apportées" à Caen par les examinateurs à partir des différents centres. La réunion préalable des examinateurs avant la distribution et la correction des copies devait avoir lieu le mercredi 7 Juin, mais dès le 6 Juin, d'assez nombreuses copies avaient été apportées à Caen en provenance des centres extérieurs. Cependant les copies de Dieppe, de Lu, de Fecamp, n'étaient parvenues le 6 Juin qu'à Rouen et nous avons été prévenus depuis que ces copies avaient été corrigées par Paris ainsi que ce les de Verneuil. D'autres copies aussi ont été corrigées: celles de Honfleur et de La Fleche par exemple. D'autre part, depuis le 6 Juin, un nouvel examen a pu avoir lieu à Rouen, ainsi qu'à Evreux et à Paris pour les Normands repiés à Paris.

Quant aux copies de Caen et à celles qui y avaient été apportées le 6 Juin, elles ont malheureusement été la proie des flammes dans la soirée du 7 Juillet en même temps que tous les bâtiments de l'Université. Et cependant toutes les précautions avaient été prises. Les copies avaient été mises avec les archives des Facultés dans une cave blindée avec plafond renforcé et portes en fer, mais une bombe est tombée en plein sur cette cave. Il y a donc évidemment lieu d'envisager pour la circonstance des mesures exceptionnelles. Plusieurs procédures sont possibles; j'ai reçu à ce sujet diverses suggestions et j'en ai parlé avec MM. les Inspecteurs d'Académie.

1- Certains ont proposé que tous les candidats soient automatiquement reçus,

2- Dans les établissements publics et privés; au même titre, et dont les copies sont brûlées, des conseils de classe élargis, comprenant le Chef d'établissement, les professeurs habituels, des professeurs agrégés étrangers à l'établissement, et un membre de l'Enseignement Supérieur, pourraient sur le vu des notes de classes et de celles des compositions, établir un classement des élèves, par ordre de mérite. Ils décideraient en outre, en tenant compte du pourcentage normal des reçus et en particulier de celui de l'an dernier où les juges ont fait preuve d'une plus grande indulgence, de délivrer le baccalaureat à tous ceux qui normalement auraient dû être reçus. Un examen écrit réduit serait imposé au reste des élèves pour leur permettre de tenter leurs chances.

3- Tous les candidats passeraient cet examen écrit réduit et non pas seulement les élèves qui, pour leur travail antérieur déficient, méritent qu'un effort supplémentaire leur soit imposé.

4- Tous les candidats passeraient un oral portant sur les matières dé-écrit; les bons élèves étant dispensés de l'écrit suivant le paragraphe

L'examen écrit reditu pourrait être ainsi conçu:

Premiere partie

Serie A - B  
Français

Version latine ou grecque  
Version de langue vivante ou mathématiques

Serie C  
Français

Version latine ou de langue vivante  
mathématiques

Serie moderne  
Français

Version de langue vivante au choix  
mathématiques

La dissertation porterait sur des sujets ne comportant pas de connaissances très spéciales et les compositions de mathématiques sur des programmes limités.

Deuxieme partie

On pourrait adopter les trois compositions normales mais portant sur des programmes limités.

Ces programmes limités seraient établis par les soins des Facultés intéressées.

Je ne permets d'insister sur ma deuxième proposition qui a mes préférences et qui a reçu l'approbation de ceux à qui ce projet a été soumis.

Il n'est guère possible d'envisager l'organisation d'un examen avant la mi-octobre. Nous nous débattons en effet dans des difficultés matérielles impossibles et dont on ne peut se rendre compte que sur place (liaisons postales non rétablies, moyens de transports inexistant, élèves dispersés, locaux sinistres, etc..)

Or, d'une part, les élèves qui doivent continuer leurs études, notamment ceux qui ont en vue les grandes écoles pourraient ainsi rentrer à la date normale dans les classes préparatoires à celles-ci sans se trouver retardés et ceci est très important pour eux. Il n'y a aucune raison de les léser du fait qu'ils ont déjà souffert. D'autre part, les difficultés matérielles, celles des locaux notamment, et des voyages et séjours seraient moindres pour nous, portant sur un nombre réduit d'élèves.

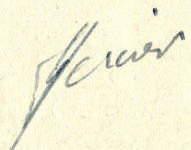
Il ne faut pas oublier que nous avons vécu ici d'une façon vraiment tragique et précaire pendant des semaines (Caen lui-même a été en première ligne pendant deux mois et demi), nous trouvant sans cesse sous les bombardements de l'aviation et de l'artillerie. Beaucoup de nos élèves n'ont plus ni livres, ni cahiers, ni notes, et se sont trouvés dans un état de tension nerveuse tout à fait anormal. La plupart de ceux qui faisaient partie des équipes de Croix-Rouge ont eu une conduite admirable et il nous faudra aussi en tenir compte.

Je sais bien qu'on a déjà fait repasser l'examen à certains candidats, mais ce n'était ni au Havre, non encore délivré, ni en Basse-Normandie. Et cette proposition de dispenser les bons élèves de l'exa-

men n'a rien que de tres justifie aux yeux de ceux qui savent par quelles épreuves ont passé ces élèves pour les avoir subies eux mêmes. J'ai pense d'ailleurs que l'examen pour tout le monde ne soit qu'un simulacre d'examen, les examinateurs n'ayant pas le coeur de refuser un bon élève qui serait momentanément déficient. Alors, autant adopter une solution franche.

Quoiqu'il en soit de votre decision, je vous serais re-  
connaissant de me la faire connaître d'urgence pour que nous puissions nous mêmes en avertir les élèves et les parents qui se montrent impatients.

Le Recteur,



MERCIER

P-3 Une question se pose pour les candidats à une serie complementaire qui normalement devaient se presenter à cette serie à la session d'octobre. Ne pourrait-on pas en raison des circonstances, -et si on recommence les épreuves- les autoriser à se presenter aux deux series au cours de la même session en decidant qu'une ou deux épreuves seraient ajoutées aux épreuves de la serie normale?